

Question écrite no 3351

Approvisionnement en vaccins contre la grippe : une priorité ?
Quentin Haas (PCSI)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées.

1. Si le canton du Jura est assuré de pouvoir se réapprovisionner en doses individuelles de vaccins contre la grippe dans les temps mentionnés par l'OFSP ?

Le canton du Jura a pu se réapprovisionner en doses individuelles de vaccins contre la grippe influenza dans les temps mentionnés par l'OFSP, soit jusqu'à début décembre.

2. Malgré le manque de doses vaccinales observé, la vaccination générale de la population jurassienne à risque ainsi que des personnes en contact avec cette dernière (tel que le personnel médical) est-elle suffisante et satisfaisante ?

Le manque de doses observé était une réalité dans le sens où la demande a été très forte cette année. Toutefois il a été constaté qu'une part importante des groupes cibles recommandés pour la vaccination contre la grippe a pu être vaccinée dans les temps. En effet, une collaboration entre médecins et pharmaciens a permis de couvrir les personnes principalement concernées. Par ailleurs, seule une partie des doses supplémentaires commandées par le canton du Jura ont trouvé preneur auprès des médecins, car la majorité des personnes concernées avaient déjà pu être vaccinées entretemps.

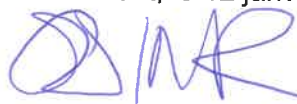
3. L'augmentation de la demande en vaccin contre la grippe a-t-elle péjoré la couverture vaccinale des personnes prioritaires ?

La majorité des personnes prioritaires ont pu être vaccinées jusqu'à mi-décembre. La couverture vaccinale sera sans doute proche de celle des années précédentes ce qui peut être considéré comme une bonne nouvelle au vu de certaines craintes infondées liées aux interactions possibles entre le vaccin contre la grippe et la COVID-19.

4. Dans le cas d'un arrivage prochain de nouvelles doses vaccinales, les autorités jurassiennes prévoient-elles d'étendre et d'encourager la vaccination du reste de la population ?

Les premières recommandations émises par l'OFSP au début de l'automne 2020 préconisaient la vaccination de la population en général. Par la suite, sa campagne a ciblé plus spécifiquement les personnes vulnérables et les professionnels de la santé. Une partie de la population n'appartenant pas aux groupes à risque ou n'ayant pas de médecin a pu bénéficier de la vaccination contre la grippe dans les pharmacies autorisées. A l'heure actuelle, une campagne de promotion de la vaccination contre la grippe n'est plus guère pertinente, l'accent étant mis sur la vaccination contre la COVID-19.

Delémont, le 12 janvier 2021



Certifié conforme par la chancelière d'Etat

Gladys Winkler Docourt